

## Chapitre XII

### AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

#### A. Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État

266. À sa 3132<sup>e</sup> séance, le 22 mai 2012, la Commission a décidé de nommer M<sup>me</sup> Concepción Escobar Hernández Rapporteuse spéciale pour le sujet « Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État » en remplacement de M. Roman A. Kolodkin.

#### B. Application provisoire des traités

267. À sa 3132<sup>e</sup> séance, le 22 mai 2012, la Commission a également décidé d'inscrire à son programme de travail le sujet « Application provisoire des traités » et de nommer M. Juan Manuel Gómez Robledo Rapporteur spécial pour le sujet.

#### C. Formation et identification du droit international coutumier

268. À sa 3132<sup>e</sup> séance, le 22 mai 2012, la Commission a en outre décidé d'inscrire à son programme de travail le sujet « Formation et identification du droit international coutumier » et de nommer Sir Michael Wood Rapporteur spécial pour le sujet.

#### D. Les traités dans le temps

269. À sa 3136<sup>e</sup> séance, le 31 mai 2012, la Commission a décidé : a) de modifier, à compter de sa soixante-cinquième session (2013), le cadre de ses travaux sur ce sujet, comme le Groupe d'étude le lui avait suggéré ; et b) de nommer M. Georg Nolte Rapporteur spécial pour le sujet « Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités ».

#### E. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

270. À sa 3132<sup>e</sup> séance, le 22 mai 2012, la Commission a constitué un groupe de planification pour la session en cours<sup>371</sup>.

271. Le Groupe de planification a tenu quatre séances. Il était saisi de la section G du Résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, intitulée « Autres décisions et conclusions de la Commission » (A/CN.4/650 et Add.1.), de la résolution 66/98 de l'Assemblée générale du 9 décembre 2011, relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-troisième session (par. 22 à 28 en particulier) et de la résolution 66/102 de l'Assemblée générale du 9 décembre 2011, relative à l'état de droit aux niveaux national et international.

##### 1. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL À LONG TERME

272. À sa première séance, le 22 mai 2012, le Groupe de planification a décidé d'établir un groupe de travail sur le programme de travail à long terme pour le quinquennat en cours, sous la présidence de M. Donald M. McRae. Le 24 juillet 2012, le Président du Groupe de travail a présenté oralement un rapport d'activité au Groupe de planification en indiquant notamment que le Groupe de travail avait tenu quatre séances au cours desquelles il avait examiné quelques sujets possibles.

##### 2. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION POUR LE RESTE DU QUINQUENNAT

273. La Commission a rappelé sa décision de 2011 selon laquelle le Groupe de planification devait collaborer avec les rapporteurs spéciaux et les coordonnateurs des groupes d'étude afin de définir, au moment où un nouveau sujet est entamé, un programme d'étude étalé sur le nombre d'années nécessaires et examiner périodiquement le degré de réalisation des objectifs annuels de ce programme, en actualisant celui-ci au besoin<sup>372</sup>. La Commission a en outre rappelé qu'il était d'usage, au début de chaque quinquennat, d'établir le programme de travail de la Commission pour le reste du quinquennat, en exposant de manière générale les objectifs à atteindre pour chaque sujet en fonction des indications des rapporteurs spéciaux. Il est entendu que le programme de travail de la Commission a un caractère indicatif, la nature et la complexité des travaux rendant toute prévision relativement hasardeuse.

#### Programme de travail (2013-2016)

##### a) *Expulsion des étrangers*

2013

Projet d'articles devant les États.

<sup>371</sup> Le Groupe de planification était composé comme suit : M. Bernd Niehaus (Président), M. Enrique Candioti, M. Pedro Comissário Afonso, M. Abdelrazeg El-Murtadi Suleiman Gouider, M<sup>me</sup> Concepción Escobar Hernández, M. Mathias Forteau, M. Hussein A. Hassouna, M. Mahmoud D. Hmoud, M<sup>me</sup> Marie G. Jacobsson, M. Maurice Kamto, M. Kriangsak Kittichaisaree, M. Ahmed Laraba, M. Donald M. McRae, M. Shinya Murase, M. Sean D. Murphy, M. Georg Nolte, M. Ki Gab Park, M. Ernst Petrič, M. Gilberto Vergne Saboia, M. Narinder Singh, M. Dire D. Tladi, M. Eduardo Valencia-Ospina, M. Amos S. Wako, M. Nugroho Wisnumurti, Sir Michael Wood et M. Pavel Šturma (membre de droit).

<sup>372</sup> *Annuaire... 2011*, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 378 c.

2014	2014
Commencement de la seconde lecture du projet d'articles par la Commission.	Deuxième rapport avec projets d'article/de directive/de clause type.
2015	2015
Finalisation et adoption du projet d'articles en seconde lecture par la Commission.	Troisième rapport avec projets d'article/de directive/de clause type révisés.
2016	2016
[...]	Quatrième rapport.
b) <i>Protection des personnes en cas de catastrophe</i>	e) <i>Formation et identification du droit international coutumier</i>
2013	2013
Sixième rapport – la phase précédant la catastrophe.	Premier rapport – points/documents préliminaires ou documents servant de base pour le traitement du sujet.
2014	2014
Septième rapport – protection du personnel chargé des secours, emploi des termes, dispositions diverses, première lecture, projet complet.	Deuxième rapport – pratique des États et <i>opinio juris</i> , accompagné de projets de conclusion ou de directive.
2015	2015
Commentaires des gouvernements sur le projet adopté en première lecture.	Troisième rapport – points particuliers, tels que l'«objecteur persistant», accompagné de projets de conclusion ou de directive.
2016	2016
Huitième et dernier rapport – seconde lecture, adoption d'un ensemble complet d'articles.	Quatrième rapport – ensemble consolidé et révisé de projets de conclusion ou de directive pour examen et adoption.
c) <i>Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État</i>	f) <i>Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités</i>
2013	2013
Premier rapport de fond à la Commission avec des projets d'article. Examen et adoption des projets d'article, le cas échéant, par le Comité de rédaction.	Premier rapport.
2014	2014
Deuxième rapport avec des projets d'article. Examen et adoption des projets d'article par le Comité de rédaction.	Deuxième rapport.
2015	2015
Troisième rapport avec des projets d'article. Examen et adoption des projets d'article par le Comité de rédaction.	Troisième rapport – adoption provisoire du projet de conclusions.
2016	2016
Quatrième rapport avec des projets d'article. Examen et adoption des projets d'article par le Comité de rédaction. Adoption du projet d'articles en première lecture par la Commission.	Finalisation du projet de conclusions.
d) <i>Application provisoire des traités</i>	g) <i>La clause de la nation la plus favorisée</i>
2013	2013
Premier rapport.	Présentation d'un projet de rapport final possible, accompagné de recherches complémentaires sur des points précis.

2014

Révision du projet de rapport et adoption avec des modifications ou demande de modifications et de recherches complémentaires.

2015

Adoption du rapport final.

2016

[...]

h) *L'obligation d'extrader ou de poursuivre* (aut dedere aut judicare)

À sa soixante-cinquième session, la Commission décidera si elle poursuit l'examen du sujet et, si oui, selon quelles modalités.

### 3. EXAMEN DE LA RÉSOLUTION 66/102 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 9 DÉCEMBRE 2011 RELATIVE À L'ÉTAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

274. Dans sa résolution 66/102, du 9 décembre 2011, relative à l'état de droit aux niveaux national et international, l'Assemblée générale a, notamment, invité la Commission à continuer de lui rendre compte, dans le rapport qu'elle lui soumet, de ce qu'elle fait actuellement pour promouvoir l'état de droit. Depuis 2008, la Commission a fait des observations, chaque année, sur son rôle dans la promotion de l'état de droit. Elle note que, sur le fond, ses observations globales figurant aux paragraphes 341 à 346 de son rapport de 2008<sup>373</sup> demeurent pertinentes et elle réaffirme la teneur des observations figurant au paragraphe 231 de son rapport de 2009<sup>374</sup>, ainsi que de celles figurant aux paragraphes 390 à 393 de son rapport de 2010<sup>375</sup> et aux paragraphes 392 à 398 de son rapport de 2011<sup>376</sup>.

275. La Commission rappelle que l'état de droit constitue son essence, sa mission fondamentale étant de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international, en gardant à l'esprit sa mise en œuvre au niveau national. La Commission note que le rôle de l'Assemblée générale dans la promotion du développement progressif du droit international et de sa codification est réaffirmé dans la résolution 66/102 de l'Assemblée générale relative à l'état de droit aux niveaux national et international.

276. La Commission rappelle qu'en tant qu'organe créé par l'Assemblée générale et conformément au mandat énoncé à l'alinéa a du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, et dans son propre statut, elle continue de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international par ses travaux. Les travaux de la Commission ont conduit à l'adoption par les États d'un grand nombre de conventions. Pour que ces conventions remplissent pleinement leur rôle,

elles doivent être ratifiées et appliquées. Outre la formulation de projets d'article, les résultats des travaux de la Commission se présentent sous d'autres formes, qui contribuent aussi au développement progressif et à la codification du droit international. Gardant à l'esprit le principe de l'état de droit dans l'ensemble de ses travaux, la Commission est pleinement consciente de l'importance de la mise en œuvre du droit international au niveau national. La Commission considère que ses activités visant à promouvoir le développement progressif et la codification du droit international illustrent la manière dont elle s'attache à promouvoir l'état de droit au niveau international.

277. La Commission salue la décision prise par l'Assemblée générale de faire de «L'état de droit aux niveaux national et international» son thème pour cette année et d'y consacrer une réunion de haut niveau en 2012.

278. Gardant à l'esprit l'étroite interdépendance de l'état de droit aux niveaux national et international, la Commission considère que, dans le cadre de son mandat de codification et de développement progressif, ses travaux devraient tenir compte, le cas échéant, des principes des droits de l'homme, qui sont essentiels à l'état de droit international, comme il ressort du Préambule et de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies. Ainsi, la Commission a encouragé la sensibilisation à l'état de droit aux niveaux national et international grâce à ses travaux sur des sujets tels que l'expulsion des étrangers, la protection des personnes en cas de catastrophe, et l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État.

279. La Commission réaffirme l'importance qu'elle attache à l'état de droit dans l'ensemble de ses activités.

#### 4. HONORAIRES

280. La Commission réaffirme une fois encore les vues qu'elle a exprimées dans ses rapports précédents<sup>377</sup> à propos des honoraires, à la suite de l'adoption de la résolution 56/272 par l'Assemblée générale, le 27 mars 2002. Elle souligne que cette résolution touche particulièrement les rapporteurs spéciaux car elle risque de les priver de l'appui que nécessitent leurs travaux de recherche.

#### 5. DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS

281. La Commission a réaffirmé qu'elle reconnaissait l'intérêt particulier et la valeur considérable des publications juridiques élaborées par le Secrétariat pour les travaux de la Commission<sup>378</sup>. En particulier, elle a accueilli avec satisfaction la publication en version anglaise de la huitième édition de l'ouvrage *La Commission du droit international et son œuvre*, publication qui dresse un inventaire complet, à jour et digne de foi de la contribution de la Commission au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a noté avec

<sup>373</sup> *Annuaire...* 2008, vol. II (2<sup>e</sup> partie).

<sup>374</sup> *Annuaire...* 2009, vol. II (2<sup>e</sup> partie).

<sup>375</sup> *Annuaire...* 2010, vol. II (2<sup>e</sup> partie).

<sup>376</sup> *Annuaire...* 2011, vol. II (2<sup>e</sup> partie).

<sup>377</sup> Voir *Annuaire...* 2002, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 525 à 531; *Annuaire...* 2003, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 447; *Annuaire...* 2004, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 369; *Annuaire...* 2005, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 501; *Annuaire...* 2006, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 269; *Annuaire...* 2007, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 379; *Annuaire...* 2008, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 358; *Annuaire...* 2009, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 240; *Annuaire...* 2010, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 396; et *Annuaire...* 2011, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 399.

<sup>378</sup> Voir *Annuaire...* 2007, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 387 à 395.

intérêt que la Division de la codification avait l'intention de poursuivre la pratique consistant à publier de nouvelles éditions de cet ouvrage au début de chaque quinquennat. En outre, le Secrétariat a été prié de ne ménager aucun effort pour publier cet ouvrage dès que possible dans les cinq autres langues officielles. La Commission a également pris note avec satisfaction de la publication de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* pour l'année 2010 et d'un nouveau volume de la *Série législative des Nations Unies*, intitulé « Documentation concernant la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite<sup>379</sup> ». Elle souligne qu'il est utile de poursuivre la publication de la *Série législative des Nations Unies*. Elle a demandé au Secrétariat de continuer de lui fournir ces publications en version papier.

282. La Commission a également noté avec satisfaction que la Division de la codification était en mesure d'accélérer sensiblement la parution de ces publications, grâce à la poursuite et à l'extension de son activité de publication assistée par ordinateur qui renforçait sensiblement l'actualité et la pertinence de ces publications pour les travaux de la Commission.

283. La Commission recommande que pour ses documents et publications, et en particulier les instruments juridiques qu'elle a adoptés, y compris les versions figurant dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale*, les services d'édition de l'ONU adoptent la règle consistant à mettre une minuscule au premier mot d'un alinéa lorsque celui-ci est la continuation d'une phrase commencée plus haut.

284. La Commission salue les progrès accomplis sur la voie de la résorption de l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international*. Elle félicite la Section de l'édition et de la correction des publications pour ses efforts et l'encourage à poursuivre sa précieuse contribution à l'établissement de cette importante publication.

285. La Commission exprime sa gratitude à tous les services intervenant dans le processus des documents, à Genève comme à New York, pour leur traitement rapide et efficace des documents de la Commission, souvent dans des délais très serrés, qui contribue au bon déroulement des travaux de la Commission.

286. La Commission tient à exprimer sa gratitude à la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, pour l'aide qu'elle apporte avec autant d'efficacité que de compétence à ses membres.

#### 6. FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR RÉSORBER L'ARRIÉRÉ DE PUBLICATION DE L'ANNUAIRE DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

287. La Commission a réaffirmé que l'*Annuaire* est d'une importance déterminante pour qui veut comprendre ce que fait la Commission pour développer progressivement et codifier le droit international et renforcer l'état de droit dans les relations internationales. Elle a noté que, dans sa résolution 66/98, l'Assemblée générale avait

remercié les Gouvernements qui avaient versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale destiné à résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international* et les avait appelés à continuer d'y contribuer.

#### 7. AIDE DE LA DIVISION DE LA CODIFICATION

288. La Commission a remercié la Division de la codification du Secrétariat de l'aide précieuse qu'elle lui apporte par ses services fonctionnels et par sa participation aux recherches relatives à ses travaux. Elle a réaffirmé l'intérêt particulier et la valeur considérable des publications juridiques de la Division de la codification pour ses travaux et a de nouveau demandé à la Division qu'elle continue de lui en présenter.

#### 8. SITES WEB

289. La Commission a de nouveau rendu hommage au Secrétariat pour les résultats de son activité de mise à jour et de gestion du site Web de la Commission du droit international<sup>380</sup>. Elle a réaffirmé que ce site et les autres sites Web gérés par la Division de la codification<sup>381</sup> sont une ressource très précieuse pour elle-même et pour les chercheurs des milieux juridiques qui s'intéressent à ses travaux, en ce qu'ils contribuent à renforcer d'une manière générale l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension du droit international, comme il est rappelé au paragraphe 412 du rapport de la Commission pour 2011<sup>382</sup>. La Commission note avec satisfaction que le site Web de la Commission donne des informations sur l'état d'avancement des travaux sur les sujets inscrits à son ordre du jour ainsi qu'une version préliminaire éditée des comptes rendus analytiques des travaux de la Commission.

#### F. Dates et lieu de la soixante-cinquième session de la Commission

290. La Commission a recommandé que sa soixante-cinquième session se tienne à Genève du 6 mai au 7 juin et du 8 juillet au 9 août 2013.

#### G. Coopération avec d'autres organismes

291. À la 3148<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 2012, M. Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice, a pris la parole devant la Commission et l'a informée des activités récentes de la Cour et des affaires dont elle était actuellement saisie<sup>383</sup> en mettant l'accent sur leurs aspects ayant un intérêt particulier pour les travaux de la Commission. Un échange de vues a suivi.

292. Le Comité européen de coopération juridique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) du Conseil de l'Europe ont été représentés à la session par la Présidente du CAHDI, M<sup>me</sup> Édwige Belliard, et par le Directeur du Conseil juridique et du droit international public du Conseil de l'Europe, M. Manuel

<sup>380</sup> <http://legal.un.org/ilc>.

<sup>381</sup> À consulter à l'adresse suivante : <http://legal.un.org/cod>.

<sup>382</sup> *Annuaire... 2011*, vol. II (2<sup>e</sup> partie).

<sup>383</sup> Cette déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de la séance.

Lertzua, qui ont pris la parole à la 3140<sup>e</sup> séance de la Commission, le 4 juillet 2012<sup>384</sup>. Ils se sont concentrés sur les activités en cours du CAHDI concernant diverses questions juridiques, ainsi que sur celles du Conseil de l'Europe. Un échange de vues a suivi.

293. La Commission de l'Union africaine sur le droit international a été représentée à la session par M. Blaise Tchikaya et M. Minelik Alemu Getahun, qui ont pris la parole à la 3146<sup>e</sup> séance de la Commission, le 17 juillet 2012<sup>385</sup>. Ils ont donné un aperçu des activités de la Commission de l'Union africaine sur le droit international. Un échange de vues a suivi.

294. Le Comité juridique interaméricain a été représenté à la session par M. David P. Stewart, qui a pris la parole à la 3149<sup>e</sup> séance, le 25 juillet 2012<sup>386</sup>. Il a donné un aperçu des activités du Comité exposées dans le rapport annuel de celui-ci. Un échange de vues a suivi.

295. Le Secrétaire général de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO), M. Rahmat Mohamad, a pris la parole à la 3150<sup>e</sup> séance, le 26 juillet 2012<sup>387</sup>. Il a exposé les activités récentes et les projets de son organisation. Il a en particulier rendu compte de l'examen par l'AALCO des travaux de la Commission. Un échange de vues a suivi.

296. Le 10 juillet 2012, un échange de vues informel s'est tenu entre les membres de la Commission et le CICR sur des questions d'intérêt mutuel – dont les grandes priorités de la Division juridique du CICR et le projet du CICR concernant le renforcement de la protection juridique des victimes d'un conflit armé – et sur des questions touchant au sujet «La protection de l'environnement en cas de conflit armé»<sup>388</sup>. Un échange de vues a suivi.

#### H. Représentation à la soixante-septième session de l'Assemblée générale

297. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la soixante-septième session de l'Assemblée générale par son Président, M. Lucius Cafilisch.

298. À sa 3158<sup>e</sup> séance, le 3 août 2012, la Commission a prié M. Maurice Kamto, Rapporteur spécial pour le sujet «Expulsion des étrangers», d'assister à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, en application du paragraphe 5 de la résolution 44/35 de celle-ci.

299. La Commission souhaite que l'ancien Rapporteur spécial sur le sujet «Les réserves aux traités», M. Alain

Pellet, soit invité par la Sixième Commission afin qu'il puisse être présent lorsque le débat par la partie du rapport de la Commission de 2011, concernant ce sujet, aura lieu<sup>389</sup>.

#### I. Hommage au Secrétaire de la Commission

300. À sa 3158<sup>e</sup> séance, le 3 août 2012, la Commission a rendu hommage à M. Václav Mikulka, qui s'était éminemment distingué au poste de Secrétaire de la Commission depuis 1999 et qui prendrait sa retraite après la session. Elle lui a exprimé sa reconnaissance pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux de la Commission ainsi qu'à la codification et au développement progressif du droit international, a salué son professionnalisme, son dévouement à la fonction publique et son engagement en faveur du droit international et lui a souhaité le plus grand succès dans ses futures activités.

#### J. Séminaire de droit international

301. Conformément à la résolution 66/98 de l'Assemblée générale, la quarante-huitième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations du 2 au 20 juillet 2012 durant la session de la Commission. Le Séminaire s'adresse à des étudiants de troisième cycle se spécialisant en droit international, à de jeunes universitaires ou diplomates et à des personnes en poste dans la fonction publique de leur pays.

302. Vingt-quatre personnes de nationalités différentes et de toutes les régions du monde ont participé à la session<sup>390</sup>. Les participants ont assisté aux séances plénières de la Commission et à des exposés qui leur étaient réservés, et ont participé aux groupes de travail spécialisés dans différents sujets.

303. Le Séminaire a été ouvert par M. Lucius Cafilisch, Président de la Commission. M. Markus Schmidt, Conseiller juridique principal de l'Office des Nations Unies à Genève, était responsable de l'administration, de l'organisation et du déroulement du Séminaire. La coordination scientifique de celui-ci était assurée par l'Université de Genève. M. Vittorio Mainetti, de l'Université de Genève, a fait office de coordonnateur, secondé par M. Martin Denis, assistant juridique.

304. Les membres de la Commission ont donné les conférences suivantes : M. Ernest Petrič, «Les travaux de

<sup>389</sup> *Annuaire... 2011*, vol. II (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties).

<sup>390</sup> Ont participé à la quarante-huitième session du Séminaire de droit international : M<sup>me</sup> Adejumoke Adegbonmire (Nigéria), M<sup>me</sup> Mariam Al-Hail (Qatar), M<sup>me</sup> Alma Amézquita Manzano (Mexique), M. Michel-Ange Bontemps (Haïti), M. Sékou Camara (Guinée), M<sup>me</sup> Xiaohua Chen (Chine), M<sup>me</sup> Rhia Rilina Chowdhury (Inde), M<sup>me</sup> Carolina Claro (Brésil), M<sup>me</sup> Yolande Dwarika (Afrique du Sud), M<sup>me</sup> Desislava Gosteva (Bulgarie), M<sup>me</sup> Eugenia Gutiérrez Ruiz (Costa Rica), M<sup>me</sup> Sara Ianovitz (Italie), M. Levon Isakhanyan (Géorgie), M<sup>me</sup> Yuriko Kuga (Japon), M. Thushara Kumarage (Sri Lanka), M. Marco Mollar (Argentine), M. Josel Mostajo (Philippines), M<sup>me</sup> Michaela Rišova (Slovaquie), M. Abderrezak Seghiri (Algérie), M. Regis Simo (Cameroun), M<sup>me</sup> Kate Smyth (Australie), M<sup>me</sup> Lucia Solano Ramirez (Colombie), M<sup>me</sup> Alexia Solomou (Chypre) et M. Tesfagabir Teweldebirhan Kibrom (Érythrée). Le Comité de sélection, présidé par M<sup>me</sup> Laurence Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève (droit international et organisations internationales), s'est réuni le 26 avril 2012 au Palais des Nations et a retenu 25 candidats sur 94. L'un des candidats retenus n'a pu participer au Séminaire.

<sup>384</sup> *Idem*.

<sup>385</sup> *Idem*.

<sup>386</sup> *Idem*.

<sup>387</sup> *Idem*.

<sup>388</sup> M<sup>me</sup> Jelena Pejic, conseillère juridique au CICR, a donné un aperçu de l'initiative conjointe CICR/Suisse sur le renforcement des mécanismes pour le respect du droit international humanitaire et M. Ramin Mahnad a fait un exposé sur le projet du CICR concernant le renforcement de la protection juridique des personnes privées de liberté dans le cadre d'un conflit armé non international. M<sup>me</sup> Marie G. Jacobsson a donné un aperçu du sujet «La protection de l'environnement en cas de conflit armé», qui est inscrit au programme de travail à long terme de la Commission.

la Commission du droit international»; M<sup>me</sup> Concepción Escobar Hernández, «L'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État»; M. Georg Nolte, «Les traités dans le temps»; M. Donald M. McRae, «La clause de la nation la plus favorisée»; M. Shinya Murase, «La protection de l'atmosphère en droit international: arguments en faveur d'une codification»; et M. Maurice Kamto, «L'expulsion des étrangers».

305. Des conférences ont également été données par M. Éric Tistounet, Chef de la Division du Conseil des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur «La révision des mécanismes du Conseil des droits de l'homme: évaluation», et par M<sup>me</sup> Jelena Pejic, conseillère juridique au Département juridique du Comité international de la Croix-Rouge sur «Les défis actuels pour le droit international humanitaire».

306. Deux sessions spéciales ont été organisées à l'extérieur, dans les locaux de l'Université de Genève et ceux de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève (IHEID). À l'Université, les participants au Séminaire ont assisté à une réunion de réflexion sur le sujet: «Environnement et conflits armés». Cette réunion a été suivie d'une réception offerte par l'Université de Genève. À l'IHEID, les participants au Séminaire ont assisté à une réunion sur «La protection de l'atmosphère en droit international».

307. Les participants au Séminaire ont eu la possibilité de se familiariser avec les travaux d'autres organisations internationales sises à Genève. Ils ont également assisté à une session du Comité des droits de l'homme et à une manifestation tenue à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur «La propriété intellectuelle et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: mieux comprendre le cadre juridique international». Enfin, ils ont pu visiter l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

308. Trois Groupes de travail ont été organisés pour le Séminaire, le premier sur «Les crimes contre l'humanité: un sujet qui pourrait se prêter à une codification»; le deuxième sur «La protection des personnes en cas de catastrophe»; et le troisième sur «L'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État». Tous les participants ont été affectés à l'un ou l'autre Groupe. Trois membres de la Commission, M<sup>me</sup> Concepción Escobar Hernández, M. Sean D. Murphy et M. Eduardo Valencia-Ospina, ont supervisé les Groupes de travail et ont partagé leur expertise. Chaque Groupe a établi un rapport

et présenté ses conclusions au Séminaire au cours d'une séance spéciale. Les rapports ont été synthétisés et distribués à tous les participants, ainsi qu'aux membres de la Commission.

309. La République et canton de Genève a offert son hospitalité traditionnelle aux participants avec une visite guidée de la salle de l'Alabama à l'Hôtel de ville, suivie d'une réception.

310. M. Lucius Cafilisch, Président de la Commission du droit international, M. Markus Schmidt, Directeur du Séminaire, et M<sup>me</sup> Mariam Al-Hail (Qatar), au nom des participants au Séminaire, ont pris la parole devant la Commission et les participants au Séminaire à la cérémonie de clôture. Chaque participant a reçu un certificat attestant sa participation à la quarante-huitième session du Séminaire.

311. La Commission a noté avec une satisfaction particulière que, depuis 2010, les Gouvernements de l'Autriche, de la Chine, de la Finlande, de l'Inde, de l'Irlande, de la Suède et de la Suisse avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Séminaire de droit international. La situation financière du Fonds a permis d'accorder un nombre suffisant de bourses à des candidats méritants, originaires notamment de pays en développement, pour parvenir à une répartition géographique équitable des participants. Cette année, des bourses complètes (couvrant à la fois les frais de voyage et de séjour) ont été octroyées à 15 candidats.

312. Sur les 1 093 participants représentant 170 nationalités qui ont pris part au Séminaire depuis sa création, en 1965, 669 ont bénéficié d'une bourse.

313. La Commission souligne l'importance qu'elle attache au Séminaire, qui donne à de jeunes juristes, originaires notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et les activités de nombreuses organisations internationales sises à Genève. Elle recommande à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux États pour qu'ils versent des contributions volontaires afin d'assurer au Séminaire de 2013 la plus large participation possible.

314. La Commission a noté avec satisfaction qu'en 2012 un service d'interprétation intégrale avait été mis à la disposition du Séminaire. Elle exprime l'espoir que celui-ci bénéficiera du même service à la session suivante, dans la limite des ressources existantes.